

***EXTRAIT***  
***DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***  
***DU CONSEIL MUNICIPAL***

---

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022**

---

**OBJET :**

CM2022\_088  
Convention avec le  
SDIS17 pour la mise à  
disposition de la  
commune du pylône  
radio du Centre  
d'Incendie et de Secours  
de Saujon

***NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote***

**29**

***DATE DE  
L’AFFICHAGE  
de la liste des  
délibérations***

**15 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois novembre deux mille vingt-deux.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / TOURNEUR / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE  
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL  
Monsieur DORIDOT représenté par Monsieur FRANCHI

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE CHARENTE-MARITIME POUR LA MISE A  
DISPOSITION DE LA COMMUNE DU PYLONE RADIO DU CENTRE  
D'INCENDIE DE SECOURS DE SAUJON**

Monsieur FRANCHI, adjoint, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, il a été décidé de doter la commune d'un système d'émetteurs-récepteurs portatifs afin de pallier d'éventuelles indisponibilités du réseau GSM de téléphonie mobile en période de crise.

Le système requiert l'installation d'une antenne radio, et le pylône radio du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saujon a été identifié comme le lieu le plus approprié.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) autorise l'installation de l'antenne et d'une alimentation électrique sur le pylône du CIS, et propose de fixer les conditions de mise à disposition par convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention avec le SDIS 17, ci-annexée, pour l'installation d'une antenne et d'une alimentation électrique sur le pylône du Centre d'Incendie et de Secours de Saujon,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**Pour** : 29  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 9 novembre 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA